



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MARS 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 39

Mis en ligne le :

L'an deux-mille vingt-cinq et le vingt-sept du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON – M. MONDOLONI- Mme CZURKA -M. AMAR – Mme MORBELLI – M. MERSALI- Mme CUIILLIERE – M. GARDIOL – Mme ATTAF – M. PORTE – Mme NERSESSIAN – M. MICHEL – Mme DESCLOUX – M. PIQUET – M. RENAUDIN – M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY – Mme MICHEL – Mme RAFIA – Mme ROSADONI – Mme BERTHOLLAZ – Mme ROVARINO – - M. MATHON – M. JESNE – M. SAURA – M. MENGEAUD – Mme MERAKCHI – M. SAHRAOUI – M. LICCIA – M. BOCCIA -- M. ALLIOTTE- M. SANCHEZ – Mme PIOMBINO – M. LARLET – M. BORELLI

Pouvoirs : M. DE SOUZA à M. SAURA / Mme CHAUVIN à Mme MICHEL/Mme SAHUN à M. ALLIOTTE / M. WAHARTE à M. SANCHEZ

Absents :

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

- ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET PRINCIPAL

N° Acte : 7.1.6

Délibération n°25-33

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°24-46 du 28 mars 2024

Considérant que la ville a instauré une gestion pluriannuelle pour certaines opérations d'équipement, il convient aujourd'hui d'actualiser les montants des autorisations de programme existantes ainsi que leurs crédits de paiement.

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du CGCT précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Les membres du conseil municipal sont informés de l'actualisation des autorisations de programme suivantes :

Programme n°0011 Projet de Rénovation Urbaine 2 :

N° Opération M57	Libellé Opération	Montant AP révisé	Réalisé CP antérieurs	Prévu CP 2025	Prévisionnel I CP 2026	Reste à financer
178	Protocole de réfiguration	88 596.00 €	88 596.00 €	A clôturer		
179	GS les Pins	22 905 586.16 €	20 682 284.86 €	2 223 301.30 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL DEPENSES		22 994 182.16 €	20 770 880.86 €	2 223 301.30 €	0.00 €	0.00 €

Programme n°0010 Aménagement des Bords de l'Etang : (171DISCO)

N° Opération M57	Libellé Opération	Montant AP	Réalisé CP antérieurs	Prévu CP 2025	Prévisionnel CP 2026	Reste à financer
171	GS Anne Sylvestre	12 662 353.70 €	AP : 11 515 279.77 € Hors AP : 735 547.87 €	411 526.06 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL DEPENSES		12 662 353.70 €	12 250 827.64 €	411 526.06 €	0.00 €	0.00 €
171	Subventions GS Anne Sylvestre	4 348 660.28 €	3 806 626.86 €	542 033.42 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL RECETTES		4 348 660.28 €	3 806 626.86 €	542 033.42 €	0.00 €	0.00 €

Programme n°000190 Grand parc urbain :

N° Opération M57	Libellé Opération	Montant AP	Réalisé CP antérieurs	Prévu CP 2025	Prévisionnel CP 2026	Reste à financer
190	Grand parc urbain	4 500 000.00 €	16 447.20 €	818 085.93 €	2 416 000.00 €	1 249 466.87 €
TOTAL DEPENSES		4 500 000.00 €	16 447.20 €	818 085.93 €	2 416 000.00 €	1 249 466.87 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 34 voix Pour, 4 Contre (BOCCIA Hervé / LICCIA Marcel / ALLIOTTE Xavier représentant : SAHUN Véronique) et 1 Abstention (BORELLI Christian)

APPROUVE l'actualisation des autorisations de programme comme prévu dans les tableaux ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le

Le Secrétaire de Séance

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et Institutionnelles

M. SAHRAOUI

C. LANZARONE



